



## **Augmentation des tarifs de l'électricité : Le Cerf réclame une réelle ouverture à la concurrence**

20% d'augmentation de l'électricité sur trois ans ! C'est la hausse de tarif souhaitée par le PDG d'EDF, Pierre Gadonneix. Le Cerf juge la demande d'autant plus scandaleuse que nous sommes en récession, et n'est pas convaincu par les raisons avancées par son PDG : Pierre Gadonneix explique en effet qu'EDF est contrainte d'augmenter ses tarifs pour pérenniser et moderniser ses centrales et ses réseaux, l'opérateur historique s'est surtout fortement endetté pour acheter à prix d'or British Energy et vient d'emprunter 3,2 milliards d'euros auprès des Français... Le Cerf est convaincu que si le marché était ouvert à la concurrence, le PDG d'EDF n'aurait jamais osé demander à l'Etat d'approuver une telle hausse de ses tarifs. En effet, l'opérateur historique détient plus de 85% de part de marché sur les clients finaux et produit 90% de l'électricité en France, tous les acteurs alternatifs sont donc contraints d'acheter à EDF. Et c'est encore EDF qui fixe les tarifs.

Malgré l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, les entreprises comme les consommateurs ont préféré rester aux tarifs réglementés d'EDF en raison d'un déficit d'information et de communication sur les offres des acteurs alternatifs. La réversibilité - la possibilité de retourner chez l'opérateur historique - est partielle et limitée dans le temps, ce qui n'encourage pas les consommateurs à quitter EDF. "La juxtaposition du tarif réglementé de vente de l'électricité, du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché [TaRTAM] et des prix de marché ainsi que les conditions de réversibilité entre les offres réglementées et les offres libres qui diffèrent d'une catégorie de consommateurs à une autre ont fait perdre la cohérence du signal prix" explique le rapport de la Commission Champsaur (1).

Ce même rapport souligne "la forte instabilité du cadre réglementaire et l'absence de cadre clair" au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 2010, date à laquelle plusieurs dispositions législatives et réglementaires arrivent à échéance (conditions de réversibilité, bénéfice du TaRTAM). Ces instabilités "sont sources d'incertitude pour le marché qui ne peut s'inscrire dans une logique de long terme, pénalisant l'investissement tant du côté des producteurs que des consommateurs". S'agissant des prix facturés par EDF aux opérateurs alternatifs, ils sont supérieurs aux tarifs du nucléaire, de sorte qu'aujourd'hui, lorsqu'un acteur alternatif gagne un client, il perd en réalité de l'argent puisqu'il est contraint pour être compétitif vis-à-vis d'EDF, de vendre l'électricité moins chère qu'il ne l'achète !

Le Cerf lutte, depuis sa création en 2003, contre toutes les positions dominantes et les distorsions de concurrence qui empêchent l'émergence de nouveaux acteurs sur un marché. Les Créateurs défendent ainsi une concurrence libre et non faussée afin que les entreprises comme les consommateurs puissent bénéficier de tarifs plus avantageux qui soient un facteur de développement de l'économie réelle. Une vraie libéralisation du marché de l'électricité passe notamment par une organisation du marché de gros qui soit contrôlée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'instauration d'une réversibilité intégrale et une simplification et une clarification des grilles tarifaires. Ainsi, le Cerf espère que le législateur va enfin organiser cette concurrence pour le plus grand bénéfice de notre économie.

(1) Rapport de la Commission Champsaur sur l'organisation du marché de l'électricité - avril 2009  
<http://www.lesechos.fr/medias/2009/0424//300345227.pdf>

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -  
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)